

Deux plaintes contre la banderole infamante



La ferme de Ker-Madeleine dédiée à la réinsertion des personnes éloignées de l'emploi et des détenus en fin de peine ouvre à la fin du mois d'avril.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Deux plaintes ont été déposées, à la fin de la semaine dernière, suite à des écrits sur la chaussée et l'installation d'une banderole, injurieusement hostiles à la ferme de réinsertion de Ker Madeleine (*Ouest-France* du samedi 27 mars).

La mairie a déposé plainte, le vendredi 19 mars, à la gendarmerie de Saint-Gildas-des-Bois pour « **dégradations de la voie communale et propos injurieux, haineux et discriminatoires** » à hauteur du Bois-Chauvel. Les mêmes propos que ceux d'une banderole posée sur un panneau publicitaire, visible de la RD 773 entre Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois. Cette dernière, positionnée sur un terrain privé, n'a pu être enlevée par les services communaux qu'avec l'aval de la Procureure de la République.

Suite à cette plainte, « **une enquête est ouverte et les auteurs sont passibles d'une amende** », poursuit la mairie, sur le point de produire un arrêté en cas d'affichage sauvage qui permettra à la commune de saisir directement la procureure.

L'association Sources d'envol, lors de la conférence de presse de ven-

dredi, a indiqué avoir également porté plainte pour « **diffamation** ». Laura Hurel, sa directrice et Gilles Ducassé, membre du conseil d'administration ont rappelé que l'association, ouverte au dialogue avec les habitants, « **n'accepterait pas, sans réagir, de débordements ou d'intimidations** ».

Le service de probation et d'insertion de Loire-Atlantique (Spip), par la voix de son directeur, Daniel Raveney, a insisté sur le fait que « **le motif de détention d'un détenu ne pouvait faire obstacle à sa demande de placement, que son profil et ses motivations étaient étudiés avec soin par la justice et qu'il ne pouvait pas non plus être retenu en fonction de la durée de l'emprisonnement** ». Les courtes peines ne sont pas exclues du dispositif.

Le Mouvement contre le racisme (Mrap) et la Ligue des droits de l'homme avaient protesté par communiqué estimant que « **la contestation et le désaccord ne peuvent donner lieu à une volonté expresse de manipulation de la population aussi grotesque et grossière que cette banderole.** »